



Montréal, le 4 décembre 2015

Chers membres,

À de très rares occasions, nous recevons un nombre d'inscriptions supérieur au maximum autorisé. Dans le but de satisfaire le plus grand nombre de joueurs, il a été décidé, pour l'ensemble de nos compétitions, de ne plus accepter ce nombre supérieur d'inscriptions à celui du maximum autorisé. Le but étant de toujours pouvoir proposer des tableaux de consolations en simple et en double masculin et féminin. Cela permettra de proposer des horaires cohérents à l'ensemble des joueurs, des entraîneurs, des officiels et des comités organisateurs constitués de bénévoles.

Les premiers joueurs inscrits et membres d'un club affilié auront priorité sur les suivants selon le principe du premier arrivé, premier servi. À la date limite, si le nombre d'inscriptions est supérieur au nombre maximum autorisé, les derniers joueurs inscrits ne faisant pas partie d'un club affilié seront remboursés et ne pourront pas participer à la compétition.

Si le nombre d'inscriptions est en dessous de 90 % du nombre maximum, des consolations se joueront en 2 de 3 manches. S'il est entre 90 % et 100 % du maximum, des consolations se joueront en une manche unique de 21 points (avec prolongation) jusqu'aux demi-finales, la finale consolation se jouant en 2 de 3 manches.

De plus, il est important de rappeler qu'aucune inscription ne sera acceptée après la date limite et que celles reçues sans paiement ne seront pas considérées.

Par conséquent, pour garantir votre participation, je ne saurais trop vous conseiller de vous inscrire le plus tôt possible. Ceci dans le but de vous permettre de participer à une compétition la plus conviviale possible.

Cette procédure sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016, pour toutes les compétitions sanctionnées par Badminton Québec.

N'hésitez pas à me contacter si vous aviez des questions à ce sujet.

Merci

Christian Guibourt
Directeur Technique